académie Lyon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire
éducation nationale

Circonscription de

Saint-Etienne SUD

Affaire suivie par :

Frédéric TSCHERTER
Frederic.tscherter@ac-lyon.fr
Conseiller pédagogique EPS
Téléphone
04 77 57 08 12
courriel :
ce.0420951f@ac-lyon.fr
9-11 rue des Drs CHARCOT
42100 SAINT-ETIENNE

Constitution du dossier « Sortie scolaire avec nuitée »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes, de par leur objet, sont un cadre propice au décloisonnement des enseignements, non seulement en créant une unité de temps mais aussi en mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour comprendre une situation complexe ou agir de manière appropriée dans un contexte inconnu. (BO de janvier 2005)

Date de départ prévue : ____ / ____ / 20____

→ Dépôt à l'Inspection avant le : ___ / ___ / 20___

☐ **Sortie dans le même département : 5 semaines avant le départ**
☐ **Sortie dans un autre département : 8 semaines avant le départ**
☐ **Sortie à l'étranger : 10 semaines avant le départ**

☐ Vérifier le taux d'encadrement pour la vie collective :

- Classe élémentaire avec un effectif < 20 : 2 accompagnateurs*
- Classe élémentaire avec un effectif au delà de 20 : 3 accompagnateurs*
- Classe élémentaire avec un effectif au delà de 30 : 4 accompagnateurs*

- Classe maternelle avec un effectif < 16 : 2 accompagnateurs*
- Classe maternelle avec un effectif au delà de 16 : 3 accompagnateurs*
- Classe maternelle avec un effectif au delà de 24 : 4 accompagnateurs*

** Dont l'enseignant de la classe.*

☐ **Annexe 3 de la circulaire du BO du 23/09/1999** pour les transports *(préciser les transports effectués sur le lieu du séjour : annexe 3bis).*

☐ **Schémas de conduite** pour tous les trajets (y compris ceux effectués sur le lieu du séjour)

☐ **Projet pédagogique avec :**

- ☐ Les objectifs pédagogiques et éducatifs *(avec des références aux textes officiels… tout est dans les deux BO).*
- ☐ Les activités prévues **avant** et **après** le séjour.
- ☐ L'emploi du temps détaillé du séjour.

☐ Attestation de capacité à **porter les premiers secours** pour au moins une personne accompagnant les élèves en permanence *(pas obligatoire pour le transport)*

☐ **Budget du séjour** (avec en particulier la somme demandée aux familles qui ne doit pas être dissuasive cf circulaire départementale de septembre 2014)

☐ La liste des élèves avec les coordonnées téléphoniques des responsables légaux (circulaire départementale de janvier 2015).

Éventuellement :

☐ En cas d'activités physiques vérifier les taux d'encadrement et l'agrément des intervenants (fournir les copies des agréments).

☐ Autorisation de la part du maire de la commune si l'ATSEM de l'école accompagne la sortie ; cf circulaire départementale de septembre 2014)

☐ Attestation du test de chavirage avec la liste des élèves (si activité nautique).

☐ Bateau de promenade : certificat de conformité avec nom et numéro du bateau.

BO sorties scolaires

- circulaire n°99-136 du 21 septembre 2009
- circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005